

Initiales du Président
01597
Initiales du Secrétaire



Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE
PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DE VALCOURT, tenue le mercredi
14 février 2024 à 19h00 au 541 Avenue du Parc à Valcourt:**

LA SÉANCE ORDINAIRE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR
PATRICE DESMARAIS, DÉLÉGUÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTON DE
VALCOURT.

SONT PRÉSENTS :

<u>MUNICIPALITÉ</u>	<u>DÉLÉGUÉ</u>	<u>SUBSTITUT</u>
Bonsecours	Jacques David	André Leduc
Maricourt	Jean-Luc Beauchemin	Nancy Gagnon
Racine	André Courtemanche	Mario Côté
Canton de Valcourt	Patrice Desmarais	Mario Gagné
Ville de Valcourt		Marie-Claire Tétreault
Lawrenceville	Derek Grilli	

Madame Célyne Cloutier agit en tant que secrétaire.

Monsieur Frédéric Martineau, directeur du service de sécurité incendie participe à la séance.

Présent dans l'assistance : Stéphane Berthelette, officier

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET PRÉSENCE

La régularité de la convocation et le quorum ont été constatés.

Monsieur le président ouvre la séance à 19h10.

013-24-02-14 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ATTENDU QUE chacun des membres de ce conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance ordinaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI, APPUYÉ PAR MADAME MARIE-CLAIRE TÉTREAULT ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour proposé soit accepté tel que lu, présenté ou modifié selon le libellé suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 10 janvier 2024
3. Correspondance
4. Administration
 - 4.1 Dépôt rapport financier et rapport aux responsables de la gouvernance 2023
 - 4.2 Comptes à payer et ratification des comptes et salaires payés durant le mois
 - 4.3 Ajustement des salaires des pompiers au 1^{er} janvier 2024
 - 4.4 Ajustement des salaires des employés de bureau et des membres du conseil d'administration au 1^{er} janvier 2024
 - 4.5 Achat d'équipement informatique
 - 4.6 Avis de motion et dépôt d'un projet de Règlement décrétant un tarif applicable dans le cadre d'incendie de véhicule pour les non-résidents

Initiales du Président
01598
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt**

5. Incendie
 - 5.1 Dépôt du rapport annuel d'activité 2023
 - 5.2 Interventions janvier 2024
 - 5.3 Secteurs visites préventives de risques faibles en 2024 (dépôt de document)
 - 5.4 Modification clause intitulée « Examen médical annuel » Manuel du pompier
6. Période de questions
7. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des membres présents

014-24-02-14 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 JANVIER 2024**

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2024, au moins deux (2) jours avant la tenue des présentes, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID, APPUYÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal du 10 janvier 2024 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

015-24-02-14 **CORRESPONDANCE**

ATTENDU QU' un rapport de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire jusqu'à celle-ci a été remis aux membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID, APPUYÉ PAR MADAME MARIE-CLAIRE TÉTREAULT ET RÉSOLU :

QUE la correspondance reçue soit, par les présentes, adoptée et déposée aux archives de la Régie pour y être conservée et mise à la disposition de ceux qui désireraient en avoir copie et communication, et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les demandes du conseil.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

ADMINISTRATION

DÉPÔT RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT AUX RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE 2023

Les membres du conseil ayant préalablement reçu copies de ce rapport et assisté à la présentation des états financiers par la firme RCGT, la secrétaire en fait le dépôt séance tenante.

Copie du rapport financier sera transmise aux municipalités et déposée au Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation tel que prévu par la loi.

Initiales du Président
01599
Initiales du Secrétaire



Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt

016-24-02-14 **COMPTES À PAYER ET RATIFICATION DES COMPTES ET SALAIRES
PAYÉS DURANT LE MOIS**

ATTENDU QU' une liste des comptes payés durant le mois de janvier 2024, totalisant une dépense de 29 456.85 \$ a été remise subséquemment aux membres du conseil;

ATTENDU QU' une liste des comptes à payer au 14 janvier 2024, totalisant une dépense de 27 573.20 \$, a été remise subséquemment aux membres du conseil;

ATTENDU QUE la Régie a versé en salaire net durant le mois de janvier 2024 une dépense qui totalise 18 979.03 \$;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI, APPUYÉ PAR JEAN-LUC BEAUCHEMIN ET RÉSOLU :

QUE les chèques #L2400001 à #L2400011 émis pour les comptes payés durant le mois de janvier 2024, totalisant une dépense de 29 456.85 \$ soient ratifiés;

QUE la secrétaire-trésorière soit autorisée à émettre les chèques #C2400002 à #C2400008 et #P2400016 à #P2400032 pour les comptes à payer au 14 février 2024, pour une dépense qui totalise 27 573.20 \$;

QUE les chèques #D2400001 à #D2400038 émis pour les salaires nets payés durant le mois de janvier 2024, totalisant une dépense de 18 979.03 \$ soient ratifiés.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

017-24-02-14 **AJUSTEMENT DES SALAIRES DES POMPIERS AU 1^{er} JANVIER 2024**

ATTENDU QUE l'IPC moyen établi par Statistiques Canada est de 3,9% pour l'année 2024 (Statistiques Canada / 16 janvier 2024)
<https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/240116/dq240116b-fra.htm>;

ATTENDU QUE le Manuel du pompier stipule une majoration annuelle maximale de 3,0% ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID, APPUYÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE ET RÉSOLU :

DE modifier l'Annexe C du Manuel du pompier en majorant de 3,0% les taux applicables, rétroactivement au 1^{er} janvier 2024 et plus amplement décrit au tableau suivant :

ÉVÉNEMENT	TAUX \$/h 2023	HAUSSE \$/h IPC 3.0%	TAUX \$/h 2024
Intervention / directeur adjoint / chef aux opérations	35.78	1.07	36.85
Intervention / officier	33.36	1.00	34.36
Garde fin de semaine + confirmation des appels / officier	154.50/jour	0.00	154.50/jour
Confirmation des appels sur semaine / officier	26.70/12hres	0.00	26.70/12hres
Gestion / officier	20.34	0.61	20.95
Intervention / recrue	20.34	0.61	20.95

Initiales du Président
01600
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt**

Intervention / recrue avec Pompier 1 section 1	23.86	0.71	24.57
Intervention / recrue avec Pompier 1 section 1-2-3	25.63	0.77	26.40
Intervention / pompier formé à l'embauche échelon 1	25.63	0.77	26.40
Intervention / pompier formé après 1 an échelon 2	27.39	0.82	28.21
Intervention / pompier formé après 2 ans échelon 3	29.15	0.87	30.02
Intervention / pompier formé après 3 ans échelon 4	30.94	0.93	31.87
Véhicule	13.13/sortie	0.39	13.52/sortie
Garde fin de semaine	65.08/jour	1.95	67.03/jour
Pratique	20.34	0.61	20.95
Activité de prévention	20.34	0.61	20.95
Formation (1)	15.25	0.50	15.75
Entretien général (1)	15.25	0.50	15.75
Visite préventive (2)	8.91-10.18/visite	0.27-0.30	9.18-10.48/visite
Examen médical (3 hrs)	20.34	0.61	20.95

(1) Basé sur le salaire minimum fixé à 15.25 \$/h au 1^{er} mai 2023 et ajusté en fonction de l'augmentation de ce dernier, s'il y a lieu.

(2) Taux à l'unité incluant les frais de déplacement pour les visites réalisées en présentielle.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

018-24-02-14 AJUSTEMENT DES SALAIRES DES EMPLOYÉS DE BUREAU ET MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 1^{er} JANVIER 2024

ATTENDU QUE l'IPC moyen établi par Statistiques Canada est de 3,9% pour l'année 2023 (Statistiques Canada / 16 janvier 2024)
<https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/240116/dq240116b-fra.htm> ;

ATTENDU QUE les conditions salariales et normatives des employés stipulent une majoration annuelle maximale de 3,0% ;

ATTENDU QUE les salaires versés aux employés de bureau reposent sur les échelles salariales pour chaque poste comptant 10 échelons avec une augmentation de 2,5% entre chacun des échelons ;

ATTENDU QU' à partir de 2023, un changement a été apporté aux conditions salariales et normatives des employés de bureau pour que le salaire de chaque poste augmente de 1% annuellement, entre les échelons, avant toute ajustement annuelle du taux d'indexation de l'IPC moyen établi par Statistiques Canada, et ce pour tous ceux qui ont atteint 10 années d'ancienneté ou atteint leur plafond salarial ;

ATTENDU QUE le Règlement #017 modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'administration stipule une majoration annuelle minimale de 2.5% et maximale de 5.5% ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI, APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID ET RÉSOLU :

D' ajuster les salaires des employés de bureau en fonction des échelles, des conditions salariales et normatives établies, et en fonction de l'indice des prix à la consommation, soit dans le cas présent, une majoration annuelle de 3,0%, tel que ci-haut mentionné et rétroactivement au 1er janvier 2024 ;

Initiales du Président
01601
Initiales du Secrétaire



Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt

QUE le traitement des membres du conseil d'administration soit majoré de 3,9% au 1^{er} janvier 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

019-24-02-14 **ACHAT D'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE**

ATTENDU QU' il y a lieu d'acquérir certains équipements informatiques pour le poste du préventionniste ;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI, APPUYÉ PAR MADAME MARIE-CLAIRE TÉTREAULT ET RÉSOLU :

D' entériner l'achat d'un écran et d'un casque d'écoute, d'un clavier et d'une souris sans fil au montant de 609.97\$ avant taxes, tel que plus amplement décrit à la soumission #744 de Kreasoft ;

D' entériner l'achat d'un ordinateur portable au montant de 674.99\$ avant taxes, tel que plus amplement décrit à la soumission #745 de Kreasoft, plus l'ajout d'un montant estimé à 180.00\$ pour la configuration.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

020-24-02-14 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 019 DÉCRÉTANT UN TARIF APPLICABLE POUR L'UTILISATION DU SERVICE DE PROTECTION INCENDIE DANS LE CADRE D'UN INCENDIE DE VÉHICULE POUR UN NON-RÉSIDENT**

Avis de motion est donné par MONSIEUR DEREK GRILLI qu'à une séance subséquente du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt sera adopté le **Règlement numéro 019 décrétant un tarif applicable pour l'utilisation du service de protection incendie dans le cadre d'un incendie de véhicule pour un non-résident.**

Une copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil, MONSIEUR DEREK GRILLI demande une dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

INCENDIE

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2023

Les membres du conseil ayant préalablement reçu copies de ce rapport, la secrétaire en fait le dépôt séance tenante.

Le rapport sera transmis à la MRC, responsable de la compilation des résultats et de la transmission au MSP.

Les municipalités seront appelées à adopter le rapport par résolution à la séance de mars 2024.

Initiales du Président
01602
Initiales du Secrétaire



Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt

INTERVENTIONS JANVIER 2024

Le conseil de la Régie prend connaissance du rapport d'intervention du mois de janvier 2024.

SECTEURS VISITES PRÉVENTIVES DE RISQUE FAIBLE EN 2024

Dépôt de document. Sera transmis aux municipalités.

021-24-02-14 **MODIFICATION À LA CLAUSE INTITULÉE « EXAMEN MÉDICAL ANNUEL » DU MANUEL DU POMPIER**

ATTENDU QU' il est particulièrement difficile en 2024 d'obtenir un rendez-vous avec un médecin ;

ATTENDU QUE comme dans la population en général, plusieurs pompiers n'ont pas de médecin de famille ;

ATTENDU QUE la direction du service de sécurité incendie souhaite apporter plus de souplesse en ce qui concerne l'obligation pour tout pompier de fournir un certificat médical attestant de sa capacité à exercer le métier de pompier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID, APPUYÉ PAR MADAME MARIE-CLAIRE TÉTREAULT ET RÉSOLU :

QUE la clause intitulée « Examen médical annuel » du Manuel du pompier se lise désormais comme suit :

Le pompier a l'obligation de fournir à son directeur incendie un certificat médical attestant de sa capacité à exercer son métier de pompier. Ce certificat doit être remis :

- à l'embauche ;
- pour reprendre un poste suite à un arrêt de travail pour cause médicale ;
- à la demande de la direction ;

Le pompier qui omet de fournir son certificat médical tel que mentionné ci-haut, se verra suspendu de ses fonctions jusqu'à ce qu'il ait fourni son certificat médical attestant de sa capacité à exercer son métier de pompier.

Sur présentation du certificat médical, le pompier recevra en salaire, l'équivalent de trois (3) heures au taux établi à cette fin.

QUE cette résolution soit transmise à tous les pompiers et officiers.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

Initiales du Président
01603
Initiales du Secrétaire



Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

022-24-02-14 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

TOUS LES SUJETS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR DE CETTE SÉANCE AYANT FAIT L'OBJET DE DISCUSSIONS ET DE RÉOLUTIONS, LE CAS ÉCHÉANT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE :

QUE l'assemblée soit levée à 20h50.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

Célyne Cloutier, secrétaire-trésorière

Patrice Desmarais, président

JE, CÉLYNE CLOUTIER, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, CERTIFIE QU'IL Y A LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR CHACUNE DES RÉOLUTIONS CONCERNÉES DU PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

JE, PATRICE DESMARAIS, PRÉSIDENT, ATTESTE QUE LA SIGNATURE DU PRÉSENT PROCÈS-VERBAL ÉQUIVAUT À LA SIGNATURE PAR MOI DE TOUTES LES RÉOLUTIONS QU'IL CONTIENT AU SENS DE L'ARTICLE 142 (2) DU CODE MUNICIPAL.